

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 Février 2017

Étaient présents : Gilbert BENAS, Daniel CHRISTEL, Marie-Edith GROISON, Nicole LEFEUVRE, Elisabeth LÊ-GERMAIN, Aude NOËL, Blaise NOIREAU, Julie PELLETIER,

Absents excusés : Jean BEAUVICHE par Daniel CHRISTEL ; Richard DRILLIEN représenté par Elisabeth LÊ-GERMAIN.

Secrétaire de séance : Nicole LEFEUVRE

Début de séance : 19h00

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 19 janvier 2017 : adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

3- Comptabilité : taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Raphaël DORME, comptable du Trésor Public, n'a pu recouvrer les titres 97, 233, 294, 437, 525, 574, 670, 778, 814 et 907 de l'année 2015 relatifs à un solde de droit de place de la société Ultras Pizza, au motif à la cessation d'activité.

La somme restant à recouvrer sur ces titres est de 225,00 €.

Le comptable public demande, en conséquence, d'admettre ce titre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

* DECIDE d'admettre en non-valeur les titres 97, 233, 294, 437, 525, 574, 670, 778, 814 et 907/2015 au nom de la société Ultras Pizza d'un montant de 225,00 €,

* AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état des taxes et produits irrécouvrables,

* DIT que les crédits afférents à la présente dépense seront imputés au chapitre 65, article 6541, du budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

4- Fixation du prix de vente du terrain communal Avenue du Stade

Suite à la demande d'un acheteur potentiel, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en vente les parcelles C 1373, 1374, 1376 et 1377 situées à la « Bonne Mère », pour une surface totale de 1 194m², dont 546 m² constructibles et un montant global de 73 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise en vente des parcelles C 1373, 1374, 1376 et 1377,

- FIXE le prix de vente de ces parcelles à 73 500,00 €,

- DIT que les charges et frais d'acte seront à la charge de l'acheteur,

- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

5- Echange d'une parcelle de terrain D 557

Monsieur le Maire expose l'opération proposée par S.E.M.C.O.D.A., qui consiste en la construction de 8 logements, dont 2 collectifs et 6 individuels destinés à la location (prioritairement aux séniors), d'une Salle de Convivialité d'environ 30 m² et d'une Maison de Services d'environ 140 m², sur les tènements fonciers communaux cadastrés Section D N°555, 556, 557, 558 et 559, sis Avenue du Stade à SAINT DESERT (71).

Monsieur le Maire précise que la parcelle D 557 appartient à Monsieur Bernard COIFFU et qu'il convient que la commune échange une partie de cette parcelle contre une partie des parcelles communales D 556 et D 559.

La commune cède 65 m² de la parcelle D 556 et 127 m² de la parcelle D 559 à Monsieur COIFFU et, en échange, la commune reçoit 259 m² en provenance de la parcelle D 557.

Les 192 m² communaux, non constructibles, sont évalués à 30,00 € et les 259 m² de Monsieur COIFFU, constructibles, le sont à 14 030,00 €.

En conséquence, le présent échange est fixé à 14 000 €, hors frais de notaire.

La SEMCODA remboursera l'intégralité de ces frais à la commune.

Adopté à l'unanimité

6- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Harmonie de Givry au titre de l'activité 2016

Madame Marie-Edith GROISON, adjointe au Maire déléguée à la vie associative, propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'Harmonie de Givry au titre de l'année 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à 11 voix pour et 2 abstentions.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'Harmonie de Givry pour l'année 2016 d'un montant de 220,00 €.

7- Demande de subvention DETR pour l'aménagement de la rue de Tenange

Exposé de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réfection de la rue de Tenange. Cette route permet aux hameaux de la Montée, de la Saule et de Montbogre de rejoindre rapidement l'échangeur de la RN 80. Cependant, la largeur de cette voie ne permet pas un croisement sécurisé des véhicules. Cette route est également empruntée par les résidents de la Maison de Retraite car elle sert de liaison avec le Centre Bourg, via la rue de Pépin et donne accès aux services de transport en commun et à la Voie verte.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Mise en sécurité de la voie via la création d'un chemin piétonnier ;
- Création de bordures et d'une écluse afin de réduire la vitesse (circulation avec mise en priorité) ;
- Réfection de la bande de roulement pour permettre le croisement des véhicules tout en limitant la vitesse ressentie à l'aide de matériaux ayant un impact réduit sur l'environnement ;
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales.

A ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 94 730,00 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'aménagement des centres bourg. La participation de l'Etat peut atteindre 30% de subvention soit une aide financière maximale de 28 419,00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- CONFIRME l'approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue de Tenange.

- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 94 730,00 € HT.

- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'aménagement des centres bourg.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR 28 419 €

Subvention FAPC 40 000 €

Autofinancement 26 311 €

- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2017

- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

8- Demande de subvention Fonds d'agglomération aux projets communaux – Grand Chalon - Réfection de la rue de Tenange

Exposé de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réfection de la rue de Tenange. Cette route permet aux hameaux de la Montée, de la Saule et de Montbogre de rejoindre rapidement l'échangeur de la RN 80. Cependant, la largeur de cette voie ne permet pas un croisement sécurisé des véhicules. Cette route est également empruntée par les résidents de la Maison de Retraite car elle sert de liaison avec le Centre Bourg, via la rue de Pépin et donne accès aux services de transport en commun et à la Voie verte.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Mise en sécurité de la voie via la création d'un chemin piétonnier ;
- Création de bordures et d'une écluse afin de réduire la vitesse (circulation avec mise en priorité) ;
- Réfection de la bande de roulement pour permettre le croisement des véhicules tout en limitant la vitesse ressentie à l'aide de matériaux ayant un impact réduit sur l'environnement ;
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales.

A ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 94 730,00 € HT.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du Grand Chalons dans le cadre du FAPC au titre de l'aménagement de voirie.

La participation du Grand Chalons peut atteindre 50% de subvention plafonnée à 40 000 € soit une aide financière maximale de 40 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 94 730,00 € HT.

- SOLLICITE l'aide financière du Grand Chalons dans le cadre du FAPC au titre de l'aménagement de voirie.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR 28 419 €

Subvention FAPC 40 000 €

Autofinancement 26 311 €

- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2017

- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

9- Demande de subvention Fonds – Amendes de police – Réfection de la rue de Tenange

Exposé de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la réfection de la rue de Tenange. Cette route permet aux hameaux de la Montée, de la Saule et de Montbogre de rejoindre rapidement l'échangeur de la RN 80. Cependant, la largeur de cette voie ne permet pas un croisement sécurisé des véhicules. Cette route est également empruntée par les résidents de la Maison de Retraite car elle sert de liaison avec le Centre Bourg, via la rue de Pépin et donne accès aux services de transport en commun et à la Voie verte.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Mise en sécurité de la voie via la création d'un chemin piétonnier ;

- Création de bordures et d'une écluse afin de réduire la vitesse (circulation avec mise en priorité) ;
- Réfection de la bande de roulement pour permettre le croisement des véhicules tout en limitant la vitesse ressentie à l'aide de matériaux ayant un impact réduit sur l'environnement ;
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales.

A ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 94 730,00 € HT.
Ce projet peut bénéficier d'une subvention de 40 % plafonnée à 30 000€ HT de travaux, soit 12 000,00 € maximum, au titre des amendes de police du Conseil Général.
Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 94 730,00 € HT.
- SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Général pour l'obtention d'une aide financière au titre du programme 2017 pour la répartition du produit des amendes de police 2017 pour un montant de 12 000€.
- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2017
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

10- Election des délégués au Syndicat intercommunal d'aménagement des Trois Rivières du Chalonnais

Le Conseil municipal doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants élus en son sein pour représenter la commune au Syndicat intercommunal d'aménagement des Trois Rivières du Chalonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DESIGNE** les membres suivants pour représenter la commune au Syndicat intercommunal d'aménagement des Trois Rivières du Chalonnais:
 - Madame Aude NOEL (Titulaire)
 - Monsieur Éric DAVANTURE (Titulaire)
 - Monsieur Daniel CHRISTEL (Suppléant)
 - Monsieur Richard DRILLIEN (Suppléant)

Adopté à l'unanimité

11- Médiathèque : convention départementale participative avec la commune de ROSEY

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN adjointe au Maire en charge de la Culture rappelle au Conseil Municipal que des communes peuvent s'associer à la médiathèque de Saint-Désert par le biais de 2 conventions participatives : bibliothèque option médiathèque d'une part, « discothèque » pour l'utilisation des documents sonores d'autre part.

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal de Saint-Désert a approuvé la participation financière annuelle de Saint-Désert (commune siège) à hauteur de 1 €/habitant pour l'acquisition de livres et 1 €/habitant pour l'acquisition de documents sonores, soit 2 € / habitant au total.

Par délibération du 27 octobre 2016, la commune de Rosey (commune associée), a validé son adhésion à ces 2 conventions et sa participation financière annuelle à hauteur de 1€ / habitant, soit 0.50 €/habitant pour chaque convention.

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour la signature des conventions médiathèque et discothèque avec la commune de Rosey. Celles-ci seront ensuite adressées à la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire pour être présentées et validées par la commission permanente du Département.

Cet exposé entendu, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention pour la création et le développement d'une bibliothèque option médiathèque commune à plusieurs communes avec la commune de Rosey.
- APPROUVE la convention « discothèque » commune à plusieurs communes pour l'utilisation des documents sonores avec la commune de Rosey.
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

12- Médiathèque : convention départementale participative avec la commune de JAMBLES

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN adjointe au Maire en charge de la Culture rappelle au

Conseil Municipal que des communes peuvent s'associer à la médiathèque de Saint-Désert par le biais de 2 conventions participatives : bibliothèque option médiathèque d'une part, « discothèque » pour l'utilisation des documents sonores d'autre part.

Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal de Saint-Désert a approuvé la participation financière annuelle de Saint-Désert (commune siège) à hauteur de 1 €/habitant pour l'acquisition de livres et 1 €/habitant pour l'acquisition de documents sonores, soit 2 € / habitant au total.

Par délibération du 5 janvier 2017, la commune de Jambles (commune associée) a validé son adhésion à ces 2 conventions incluant sa participation financière annuelle à hauteur de 1€ / habitant, soit 0.50 €/habitant pour chaque convention.

Madame Elisabeth LÊ-GERMAIN sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour la signature des conventions médiathèque et discothèque avec la commune de Jambles. Celles-ci seront ensuite adressées à la Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire pour être présentées et validées par la commission permanente du Département.

Cet exposé entendu, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention pour la création et le développement d'une bibliothèque option médiathèque commune à plusieurs communes avec la commune de Jambles.
- APPROUVE la convention « discothèque » commune à plusieurs communes pour l'utilisation des documents sonores avec la commune de Jambles.
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Q1-Organisation des permanences des Bureaux de vote pour les élections présidentielles

Q2- Fixation des dates de réunion pour la Commission Budget

Mercredi 15 Mars à 20h

Jeudi 23 Mars à 20h

Jeudi 30 Mars à 20h

Q3- Avancée des travaux de voirie Avenue de Bourgogne

Les aménagements de trottoirs en cours le long de l'Avenue de Bourgogne permettent de finaliser l'entrée ouest du village.

Q4- Bilan du Conseil d'école

Actuellement 88 enfants sont scolarisés à l'école de Saint-Désert.

Des heures d'ATSEM ont été supprimées suite au non remplacement de Juliette.

Le carnaval est prévu le 10 mars.

Les enfants de GS, CP, et CE se rendent à la piscine.

Sortie théâtre le 7 mars dans le cadre du projet théâtre du Grand Chalons.

Le projet musique est reconduit pour les 4 classes (40 heures attribuées).

La kermesse est programmée le 1er juillet 2017.

Plusieurs voyages sont prévus (Lyon, Patrimoine Chalons...).

3304 € sur le compte de la coopérative scolaire : des dépenses sont prévues (achat de jeux)

La mairie est sollicitée pour remplacer les draps pour la sieste des enfants de petite section.

La directrice demande que des panneaux soient installés pour signaler l'école. Elle propose l'achat d'une structure de motricité. Le projet doit être étudié de manière plus approfondie.

Depuis le conseil, une demande d'achat de chaises pour les enfants a été ajoutée.

Q5- Journée citoyenne

Aude Noël rappelle qu'à l'occasion de la Journée citoyenne du samedi 20 mai 2017, le Conseil des Jeunes a proposé par le biais de flyers distribués dans les boîtes aux lettres, divers chantiers à effectuer sur la Commune ; au vu des premiers retours, le projet de peinture du tunnel de la rue de la Montée sous la Route Express semble remporter tous les suffrages.

Fin de séance à 21h15

Prochain Conseil municipal le 6 Avril 2017 à 19h